

## **Xavier Darcos : «Les 35 heures pour tous sont enterrées»**

*Le Figaro.fr*, 14 décembre 2009

*INTERVIEW - Selon le ministre du Travail, cette réforme «a généré du stress pour les salariés qui doivent faire en 35 heures ce qu'ils faisaient avant en 39».*

**LE FIGARO.** - Avec dix ans de recul, restez-vous aussi critique sur les 35 heures ?

**Xavier DARCOS.** - Même à gauche, plus grand monde n'ose s'en réclamer ! Cette réforme n'a pas créé d'emplois mais elle a apporté son lot de perversité et généré du stress pour les salariés qui devaient faire en 35 heures ce qu'ils faisaient avant en 39. Elle n'était pas non plus adaptée à la compétition internationale et donnait une vision archaïque, post-soixante-huitarde, de la société. Nous avons mis fin à cette contrainte insupportable. Les 35 heures obligatoires pour tous sont enterrées. La défiscalisation et l'exonération des charges sur les heures supplémentaires de la loi Tepas ont donné aux salariés qui le souhaitent la possibilité de travailler plus. Avec succès : le nombre d'heures sup' a augmenté de 30 % entre 2006 et 2008 et devrait à peine baisser en 2009 malgré la crise. Nous avons aussi en 2008 décontingenté le nombre d'heures supplémentaires. Nous avons enfin simplifié : le Code du travail ne compte plus que 34 articles, au lieu de 73, sur la durée du travail.

**Faut-il aller plus loin et supprimer la référence légale aux 35 heures ?**

Nous avons décidé en 2007 de ne pas toucher à la durée légale du travail. Et nous avons bien fait car nous n'aurions pas pu obtenir ce que nous souhaitions : permettre aux salariés qui le désirent de travailler plus pour gagner plus.

**Les entreprises ont su utiliser les « RTT » face à la crise, pour limiter ou retarder les suppressions de poste...**

L'annualisation du temps de travail leur a donné de la souplesse, mais cette possibilité existait avant les lois de Mme Aubry ! L'une des avancées de 2008 est aussi de renvoyer autant que possible la négociation au sein des entreprises. Car je ne suis pas choqué qu'un cadre dispose de ses vendredis, quitte à gagner moins, à partir du moment où il le choisit. Les lois Aubry, c'était 35 heures partout ; nous avons permis aux salariés et aux patrons d'en discuter directement entre eux.